

Extraits des Registres de Batêmes, Mariages et Enterrements de la Paroisse de Villaz

En mille sept cent cinquante cinq et le vingt septième jour de novembre, Claude Louis Bourlart et Guillemine Ballanvat, tous deux natifs de la paroisse des Ollières, et Guérinac natifs de la paroisse de Trévignoz ou de celle de Thorons et habitant dans cette depuis environ quatorze ans en qualité de servantes chez Monsieur de Baton de St. Eustache, ont contracté mariage et reçu la bénédiction nuptiale après avoir fait publier leurs bans non seulement ici et aux Ollières, mais encore à Trévignoz et à Thorons pour sauter la défiance même entre M^{rs} de Trévignoz et M^{rs} de Trévignoz qui la prétendaient ignorer de leur paroisse. Et le curé de Trévignoz, étant rendu le grand matin le jour fixé pour le mariage et ayant souhaité de le célébrer dans mon église j'en ai permis qu'autant qu'il conviendrait de la part de la paroisse de Trévignoz, j'ai consenti sans le départir de la prétendue qualité de curé de la paroisse de Trévignoz, j'ai pris ce parti pour ne pas retarder le mariage auquel ledit curé s'opposait et pour plus grande assurance de la validité de celui j'ai assisté au mariage auquel ont été aussi présents, Sébastien Duret, Claude Collin et plusieurs autres.

Le Vingt six février 1756, François fils de Claude Coppier et Claudine de l'état de la paroisse de Trévignoz, et Marie fille de Jean Louis Rabin et de Gaspar Rabin de la paroisse de Trévignoz de ville ont contracté solennellement mariage après une publication faite avec dispense de deux autres, et le même jour ont reçu la bénédiction nuptiale de tout l'empressement de François Frary, Jean Chappaz et plusieurs autres.

En 1756 et le vingt neuf du mois d'avril les h^{rs} Jean Jacques Meltrat et Marie Joseph Deffren, tous deux natifs de la paroisse de Trévignoz, et de Charlotte Deffren de cette paroisse ont contracté solennellement mariage, et le même jour ont reçu la bénédiction nuptiale. François Deletroz dit faillon, François Frary et plusieurs autres ont été témoins à ce mariage.